

DISPOSITIF DE FORMATION DES FORMATEURS CIPP

- La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture a mis en place une action de formation à destination des formateurs relevant des organismes de formation habilités CIPP (Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques).
- Cette action de formation se divise en deux parcours distincts, l'un sur la sécurité et la santé au travail en lien avec l'usage des produits phytopharmaceutiques, encadré par l'Institut National de Médecine Agricole, l'autre sur la protection intégrée des cultures, encadré par l'Acta – le réseau des Instituts Techniques Agricoles.
- La participation à ces actions de formation relève des conditions inhérentes à l'attribution de l'habilitation aux organismes de formation.



Protection intégrée des cultures

Tout centre de formation habilité doit avoir en son sein, deux formateurs permanents ayant suivi la formation e-PIC (dont un formateur ayant validé au moins le premier niveau).

Cette formation est organisée par campagne, et comprend trois parties indissociables pour être validée :

- Une formation en ligne ;
- Celle-ci comprend deux niveaux (de base : premier niveau, de perfectionnement : second niveau)
- Des visioconférences
 - Une journée thématique en région

L'ouverture d'une campagne de formation e-PIC est annoncée par note de service. En dehors de ces campagnes de formation, les inscriptions ne sont pas assurées et le parcours ne peut être complété. Les parcours et modules de formation sont mis à jour entre chaque campagne.

Contact : epic@acta.asso.fr

Plus d'info sur la [plateforme e-PIC](#)



Sécurité et Santé au travail en lien avec l'usage des produits phytopharmaceutiques

Tous les formateurs Certiphyto d'un centre de formation habilité doivent avoir suivi la formation INMA. Les modalités d'organisation sont précisées par note de service.

La primo formation se fait sur 1,5 jours soit 10h de formation en session plénière de 7 à 12 participants et en région.

Une journée de mise à niveau a lieu tous les 3 ans et est obligatoire après la première journée à laquelle le formateur a assisté.

Plusieurs journées de primo-formation sont organisées chaque année plus une session dans les DOM (alternance tous les deux ans Antilles-Guyane et Réunion-Mayotte).

Contact : certiphyto@inma.fr

Plus d'info sur www.inma.fr